

**Ville de Parentis en Born**  
Département des Landes  
Boite Postale 42  
**40161 Parentis en Born Cedex**  
Tél 05 58 78 40 02  
Fax 05 58 78 90 22  
Direction Générale des Services

**DÉLIBÉRATION**  
**Séance ordinaire du Mercredi 22 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize avril, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la mairie de Parentis-en-Born, en séance ordinaire sur convocation de Madame Marie-Françoise NADAU, Maire.

**Présents : 24**

Marie-Françoise NADAU, Maire

Adrien FERE, Eric SOULES, Delphine MOLEIRO, Paul CRUCHANDEU Véronique GAZEILLES, Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER, Johanna GALVEZ, adjoints au Maire, Martial GENY, Hélène DAUDIGNON, Catherine VIGHETTI, Catherine PINSAT, Annabelle BESNARD, Romain ARCHIMBAUD, Candice MERCIER, Antoine GSEGNER, Virginie GODARD, Aurélie FLAUX, Hélène GATARD, Philippe LOBELLO, Georges LALUQUE, Yoann DUBOURG, Vanessa OULD-SADOUN, Nathalie BOUVARD, Conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir : 05**

Lenaïc CHERON donne procuration à Madame Marie-Françoise NADAU

Marcel CORBI donne procuration à Madame Hélène DAUDIGNON

Gilles BIENAIME donne procuration à Madame Virginie GODARD

Kévin CAPDET donne procuration à Monsieur Adrien FERE

Angel RAMOS donne procuration à Monsieur Martial GENY

**Secrétaire de séance :**

**Madame Hélène DAUDIGNON**

**Délibération n° 2026/047 : Médiathèque Municipale**

Rapporteur : Madame GAZEILLES

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES**

*Exposé des motifs*

La médiathèque, lieu culturel de proximité, joue un rôle particulier dans la politique culturelle municipale. Elle est ouverte à tous, de la petite enfance à l'âge le plus avancé,

et accessible à tous par une offre documentaire large, une programmation culturelle variée et sa gratuité pour tous.

En octobre 2026, elle fêtera son 40ème anniversaire, l'occasion de mettre en valeur ses différents fonds, tant physiques que numériques, pour tous ses publics.

Fêter ses 40 ans, c'est transformer la médiathèque en un terrain de jeu culturel où chaque collection devient une expérience.

Par sa programmation culturelle, tout au long de l'année 2026, la médiathèque se racontera dans la diversité de ses collections pour que chacun, quel que soit son âge, ses goûts, y trouve son intérêt.

La programmation culturelle favorisera l'attractivité et la visibilité de la médiathèque par une mise en scène visible de chaque collection thématique, des animations ou dispositifs participatifs, une mise en valeur des ressources numériques et une communication étendue sur les différents supports imprimés et numériques culturels.

A la fin de l'année, les publics et futurs publics connaîtront mieux la médiathèque dans la diversité de ses collections physiques, s'approprieront les ressources numériques accessibles gratuitement et garderont une trace durable de cet anniversaire.

### Délibération

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **SOLLICITE** une subvention de 40% du montant prévisionnel alloué à la programmation culturelle auprès du Conseil Départemental des Landes dans le cadre de l'aide à la programmation annuelle des bibliothèques du Réseau départemental de Lecture publique,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026 au compte 7473 « subvention du Conseil Départemental des Landes ».

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24
Votes par procuration	05
Votes exprimés	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Délibération adoptée	Unanimité
Délibération présentée au contrôle de légalité en Préfecture des Landes le 24/04/2026 et certifiée exécutoire sous la responsabilité du Maire à compter du 24/04/2026	
Le Maire, Marie-Françoise NADAU	

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marie-Françoise NADAU



Le secrétaire de séance  
Hélène DAUDIGNON

